

Conseil départemental de



**L'AUTOPARTAGE
VIA
AUTOFREE 61**

Autofree 61 : Genèse du concept

- Un département maillé par des transports en communs utiles mais qui n'apportent pas une réponse totalement satisfaisante aux besoins de la population en milieu rural.
- Travailler sur la mobilité individuelle est donc intéressant pour l'autonomie de la population en campagne qui ne peut se déplacer qu'en voiture.
- En décembre 2016, Alain LAMBERT, alors Président du Conseil départemental de l'Orne et Jérôme NURY, vice-Président du Conseil départemental ont lancé le projet Autofree 61, en s'appuyant sur l'expérience positive d'Autofree mise en place à Tinchebray Bocage.
- Coup d'envoi d'Autofree 61 : le 26 avril 2017 à l'Hôtel du Département.



Pôle jeunesse
patrimoine
PJP

Autofree 61 : Comment ça marche



Pôle jeunesse
patrimoine
PJP

- Autofree 61 : c'est le libre service des véhicules électriques via un service d'autopartage.
- Le Département a mis en libre service 6 véhicules (4 ZOE et 2 KANGOO).
- Une pré-inscription la 1^{ère} fois (civilité, n° de permis de conduire, RIB, etc.).
- Ensuite, l'utilisateur réserve son véhicule via une plateforme numérique : clem.mobi. Il précise uniquement le véhicule choisi (ZOE 1 ou KANGOO 2 par exemple), le jour, l'heure du départ et d'arrivée.
- Clem lui envoie un code sur son smartphone par SMS et par mail.
- Le code permet à l'utilisateur :
 - d'ouvrir le portail du Conseil départemental (pour le soir et les weekend)
 - d'ouvrir une boîte à clés dans laquelle il trouvera les clés du véhicule
- Un état des lieux unilatéral est réalisé par l'utilisateur, qui doit signaler tout dommage par téléphone (un numéro vert 24h/24 permet de détailler le problème).

- Départ avec le véhicule.
- Au retour du véhicule, même procédure : le même code ouvre toujours le portail et la boîte à clés pour remettre les clés du véhicule.
- L'utilisateur rebranche le véhicule pour l'utilisateur suivant.
- Si problème technique ou d'accident, l'utilisateur appelle le numéro vert et informe la plateforme Clem du problème qui sera retransmis au Conseil départemental.



Pôle jeunesse
patrimoine
PJP

PAIEMENT PAR LES UTILISATEURS



Pôle jeunesse
patrimoine
PJP

Principe du tarif de location : 1 € pour 1H d'utilisation avec des paliers

1 H = 1 €	9 H = 6 €	17 H = 9 €
5 H = 5 €	11 H = 8 €	20 H = 12 €
8 H = 5 €	16 H = 8 €	24 H = 12 €

100 % des coûts de la location reviennent au Département.

Nota : L'utilisateur doit s'acquitter d'un forfait de 4 € correspondant aux frais de gestion de la société Clem et débité en cas d'utilisation du véhicule dans le mois uniquement.

Coût pour le Département :

➤ En Investissement au départ :

Achat de 3 boîtes à clés : 1 590 € HT x 3 = Achat de 3 boîtes à clés pour 6 véhicules =
1 590 € HT x 3 = 4 770 € HT

1 kit de géolocalisation sur chaque voiture : 250 € x 6 véhicules = 1 500 € HT

➤ En Fonctionnement :

105 € HT/mois/véhicule pour le fonctionnement de la plateforme

Soit pour 6 véhicules : 7 560 € HT/an

BILAN



Pôle jeunesse
patrimoine
PJP

Bilan au bout de 7 mois d'utilisation :

(de mai à novembre 2017 : travaux pour doublement de la station en décembre)

Nb de réservations	280
Nb de conducteurs	83
Heures de réservations	2 441 H
distance parcourues	11 877 kms
Total location <i>(non compris les 4 € de frais mensuel)</i>	1 264 €

Les 2 441 H de réservation représentent une moyenne de réservation de 2 H par jour et par véhicule.

LES PROJETS 2018

- Multiplier l'expérience de l'Hôtel du Département sur d'autres sites du Conseil départemental (des agences départementales) situés dans d'autres villes du Département.
Nous pensons pouvoir équiper une dizaine de nos sites.
- Etudier un développement de la plateforme de réservation Clem pour permettre à d'autres communes qui achètent des voitures électriques de faire bénéficier leurs concitoyens d'un service identique à l'échelle communale.
- Relooker la plateforme pour avoir une page intitulée « AUTOFREE 61 » et non « CLEM. MOBI ».



Pôle jeunesse
patrimoine
PJP